

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00192 Numéro SIREN : 378 081 772 Nom ou dénomination : SOFICAR

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2021 sous le numéro de dépôt 3504

Dépot N° 3504

LE 23 JUIL. 2021

R.C.S. BREST

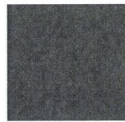
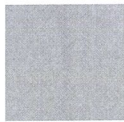
SOFICAR

45 RUE DE KERANFURUST

29200 BREST

0298028156

Copie
certifiée conforme



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2020



Téléphone :

Bilan Passif

SOFICAR

Période du 01/01/20 au 31/12/20.
Edition du 09/06/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	273 776	273 776
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	27 378	27 378
Réserves statutaires ou contractuelles	848 689	848 689
Réserves réglementées	1 094 279	1 093 913
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	645 533	622 522
TOTAL situation nette :	2 889 656	2 866 279
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 889 656	2 866 279
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	193 634	243 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	193 634	243 000
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 758	130 119
Emprunts et dettes financières divers	1 567 009	1 125 818
TOTAL dettes financières :	1 645 767	1 255 937
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 805	18 889
Dettes fiscales et sociales	316 771	355 135
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		5 216
TOTAL dettes diverses :	330 576	379 241
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 976 343	1 635 178
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	5 059 633	4 744 456

Compte de Résultat (Première Partie)

SOFICAR

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/06/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	539 954		539 954	564 611
Chiffres d'affaires nets	539 954		539 954	564 611
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			49 366	560
Autres produits			9	757
PRODUITS D'EXPLOITATION			589 328	565 927
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			33 065	36 892
TOTAL charges externes :			33 065	36 892
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			15 209	14 309
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			315 575	357 420
Charges sociales			141 133	149 636
TOTAL charges de personnel :			456 708	507 056
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				552
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				552
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3	146
CHARGES D'EXPLOITATION			504 986	558 954
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			84 342	6 973

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SOFICAR

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/06/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	84 342	6 973
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	577 609	588 102
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	63 252	55 753
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	640 861	643 855
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 170	3 115
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 170	3 115
RÉSULTAT FINANCIER	638 691	640 739
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	723 033	647 713
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	49 366	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	49 366	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(49 366)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		6 415
Impôts sur les bénéfices	28 134	18 775
TOTAL DES PRODUITS	1 230 189	1 209 782
TOTAL DES CHARGES	584 656	587 260
BÉNÉFICE OU PERTE	645 533	622 522

Annexe



Table des matières

- 1 Faits majeurs
 Evènements principaux de l'exercice
 Principes, règles et méthodes comptables
- 2 Informations relatives au bilan
 Actif
 2.1.1 Tableau des immobilisations
 2.1.2 Tableau des amortissements
 2.1.3 Immobilisations incorporelles
 2.1.4 Immobilisations corporelles
 2.1.5 Immobilisations financières
 2.1.6 Créances

 Passif
 2.2.1 Capital
 2.2.2 Dettes Financières
 2.2.3 Autres dettes
- 3 Informations relatives au compte de résultat
- 4 Engagements donnés
- 5 Autres informations

Faits majeurs

Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Suite au litige opposant la société SA CARYSTEMS et notre Société pour un montant global de 486 000 €, une provision de 194 000 € a été comptabilisée, soit 50% de la somme réclamée. Nous sommes en attente du jugement en du pourvoi en cassation, d'où la conservation de la provision pour 194 000 €.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code du commerce. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Autres évènements de l'exercice

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020.

Notre société a sollicité un étalement du paiement des cotisations patronales et salariales pour la période de mars 2020 à Mai 2020 et pour la période d'octobre 2020 à décembre 2020.

Notre société n'a pas sollicité de prêt garanti par l'Etat

2 Informations relatives au bilan

Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations

SOFICAR

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/06/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	10 264		
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 264		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	1 657		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 124		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	13 780		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 259 706		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	668		
TOTAL immobilisations financières :	2 260 374		
TOTAL GÉNÉRAL	2 284 418		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			10 264	
TOTAL immobilisations incorporelles :			10 264	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			1 657	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			12 124	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			13 780	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 259 706	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			668	
TOTAL immobilisations financières :			2 260 374	
TOTAL GÉNÉRAL			2 284 418	

2.1.2

Tableau des amortissements

Amortissements

SOFICAR

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 28/06/21
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	10 064			10 064
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 064			10 064
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	13 458			13 458
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	13 458			13 458
TOTAL GÉNÉRAL	23 522			23 522

2.1.3 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 an
Installations générales	Linéaire	5-8 ans
Mobilier	Linéaire	5-7 ans

2.1.5 Immobilisations Financières

2.1.5.1 Liste des filiales et participations

Voir tableau ci-dessous.

Les titres sont évalués à leur coût d'achat ; des provisions ont été comptabilisées pour certains titres en fonction des capitaux propres réévalués et des perspectives de réussite du projet.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS							
Information financière	Capital	Quote part de capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	CA Hors taxes dernier exercice	Résultat dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Provisions
FILIALES (+50% du capital détenu par la société)							
LOCATOUR	572 800	99,93	1 940 825	9 302 670	121 845	577 609	0
Brest Energie Accumulateurs	15 000	70	28 900	512 544*	- 31 149*	0	0
ID2P	136 540	51,03	289 981	298 000	- 17 485	0	289 981

* = 31/12/2019

2.1.6 Créances

2.1.6.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057

2.2 Passif

2.2.1 Capital

2.2.1.1 Mouvements de l'exercice

Le capital social est composé de 17 111 actions de 16 euros de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	17 111	273 776
Mouvements :		
Position fin d'exercice	17 111	273 776

2.2.1.2 Tableau de variation des capitaux propres

Compte	Libellé	AN	Débit	Crédit	Solde
101000000	CAPITAL	273 776			273 776
106100000	RESERVE LEGALE	27 378			27 378
106300000	RESERV.STATUT.OU CONTRACT	848 689			848 689
106800000	AUTRES RESERVES	1 093 913		367	1 094 279
120000000	RESULTAT	622 522	622 522	645 533	645 533
	TOTAUX	2 866 279	622 522	645 900	2 889 656

2.2.2 Dettes financières

2.2.2.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057.

2.2.3 Autres dettes

2.2.3.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Le chiffre d'affaires de SOFICAR est composé :

- Des prestations administratives facturées aux différentes sociétés.
- Des refacturations publicitaires

3.2 Honoraires du commissaire aux comptes

- Charges HT au compte de résultat : 3 854 €

3.3 Transfert de charge

- Les transferts de charges sont comptabilisés au crédit des comptes 791.

4 Engagements donnés et reçus

LOCATOUR

Libellé	Banque	Montant caution	KRD au 31/12/2020	Garantie
BPO 400 K€ (07/2016)		400 000	87 918	Caution solidaire SOFICAR
CM 400 K€ (08/2016)		400 000	94 373	Caution solidaire SOFICAR
BNP 500 K€ (07/2017)		500 000	209 968	Caution solidaire SOFICAR
BCME 230 K€ (04/2015)		230 000	12 002	Caution solidaire SOFICAR
BCME 230 K€ (04/2015)		0	47 631	Caution solidaire SOFICAR
BPO - 200 K€ (11/2015)		200 000	18 161	Caution solidaire SOFICAR
BCME VU 400K€ (07.2016)		400 000	87 666	Caution solidaire SOFICAR
BCME 400 K€ (08/2017)		400 000	161 363	Caution solidaire SOFICAR
BCME 100 K€ (08/2017)		100 000	40 474	Caution solidaire SOFICAR
BCME 1000K€ (05/2018)		1 000 000	685 183	Caution solidaire SOFICAR
BPO 1000K€ (02/2018)		1 000 000	685 297	Caution solidaire SOFICAR
CIO 900K€ (02/2018)		900 000	604 093	Caution solidaire SOFICAR
CA VH 500K€ (09/2018)		500 000	326 609	Caution solidaire SOFICAR
BNP 500K€ (09/2018)		500 000	318 642	Caution solidaire SOFICAR
BCME 250K€ (08/2018)		250 000	154 167	Caution solidaire SOFICAR
BCME 250K€ (08/2018)		250 000	154 703	Caution solidaire SOFICAR
BPGO 500 K€ (06/2019)		500 000	393 578	Caution solidaire SOFICAR
CA 500 K€ VU (09/2019)		500 000	426 115	Caution solidaire SOFICAR
BNP 400 K€ VU (03/2020)		400 000	374 303	Caution solidaire SOFICAR
BCME 500 K€ (07/2020)		500 000	450 750	Caution solidaire SOFICAR
CIO 500 K€ (08/2020)		500 000	467 177	Caution solidaire SOFICAR
CA 500 K€ (08/20)		500 000	475 343	Caution solidaire SOFICAR
Crédit de trésorerie	Banque Populaire	50 000	68 279	Caution solidaire SOFICAR
Crédit de trésorerie	CA Brest	900 000	730 780	Caution solidaire SOFICAR
Crédit de trésorerie	BNP	500 000	45 765	Caution solidaire SOFICAR
Crédit de trésorerie	CIO Brest	900 000	907 905	Caution solidaire SOFICAR
Crédit de trésorerie	BCME Brest	2 650 000	1 267 215	Caution solidaire SOFICAR
Billet de trésorerie	Banque Populaire	1 000 000	700 000	Caution solidaire SOFICAR

RS INJECTION

Crédit de trésorerie	CA Brest	28 000	0	Caution SOFICAR
----------------------	----------	--------	---	-----------------

SARL ID2P

Emprunt 350 K€	CA Brest	350 000	190 297	Caution SOFICAR
----------------	----------	---------	---------	-----------------

BREST ENERGIE

ACCUMULATEURS

Crédit de trésorerie	BCME	30 000	0,00	Caution SOFICAR
----------------------	------	--------	------	-----------------

5 Autres informations

Engagements retraite

La cotisation à IRPAUTO intègre la prise en charge de nos engagements de retraite conformément à la convention collective.

Effectif Moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise	1	
Total	5	

4 Engagements donnés et reçus

LOCATOIR

Libellé	Banque	Montant caution	KRD au 31/12/2020	Garantie
BPO 400 K€ (07/2016)		400 000	87 918	Caution solidaire SOFICAR
CM 400 K€ (08/2016)		400 000	94 373	Caution solidaire SOFICAR
BNP 500 K€ (07/2017)		500 000	209 968	Caution solidaire SOFICAR
BCME 230 K€ (04/2015)		230 000	12 002	Caution solidaire SOFICAR
BCME 230 K€ (04/2015)		0	47 631	Caution solidaire SOFICAR
BPO - 200 K€ (11/2015)		200 000	18 161	Caution solidaire SOFICAR
BCME VU 400K€ (07.2016)		400 000	87 666	Caution solidaire SOFICAR
BCME 400 K€ (08/2017)		400 000	161 363	Caution solidaire SOFICAR
BCME 100 K€ (08/2017)		100 000	40 474	Caution solidaire SOFICAR
BCME 1000K€ (05/2018)		1 000 000	685 183	Caution solidaire SOFICAR
BPO 1000K€ (02/2018)		1 000 000	685 297	Caution solidaire SOFICAR
CIO 900K€ (02/2018)		900 000	604 093	Caution solidaire SOFICAR
CA VH 500K€ (09/2018)		500 000	326 609	Caution solidaire SOFICAR
BNP 500K€ (09/2018)		500 000	318 642	Caution solidaire SOFICAR
BCME 250K€ (08/2018)		250 000	154 167	Caution solidaire SOFICAR
BCME 250K€ (08/2018)		250 000	154 703	Caution solidaire SOFICAR
BPGO 500 K€ (06/2019)		500 000	393 578	Caution solidaire SOFICAR
CA 500 K€ VU (09/2019)		500 000	426 115	Caution solidaire SOFICAR
BNP 400 K€ VU (03/2020)		400 000	374 303	Caution solidaire SOFICAR
BCME 500 K€ (07/2020)		500 000	450 750	Caution solidaire SOFICAR
CIO 500 K€ (08/2020)		500 000	467 177	Caution solidaire SOFICAR
CA 500 K€ (08/20)		500 000	475 343	Caution solidaire SOFICAR
Crédit de trésorerie	Banque Populaire	50 000	68 279	Caution solidaire SOFICAR
Crédit de trésorerie	CA Brest	900 000	730 780	Caution solidaire SOFICAR
Crédit de trésorerie	BNP	500 000	45 765	Caution solidaire SOFICAR
Crédit de trésorerie	CIO Brest	900 000	907 905	Caution solidaire SOFICAR
Crédit de trésorerie	BCME Brest	2 650 000	1 267 215	Caution solidaire SOFICAR
Billet de trésorerie	Banque Populaire	1 000 000	700 000	Caution solidaire SOFICAR

RS INJECTION

Crédit de trésorerie	CA Brest	28 000	0	Caution SOFICAR
----------------------	----------	--------	---	-----------------

SARL ID2P

Emprunt 350 K€	CA Brest	350 000	190 297	Caution SOFICAR
----------------	----------	---------	---------	-----------------

BREST ENERGIE ACCUMULATEURS

Crédit de trésorerie	BCME	30 000	0,00	Caution SOFICAR
----------------------	------	--------	------	-----------------

Provisions Inscrites au Bilan

SOFICAR

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/06/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	243 000	49 366	98 732	193 634
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	243 000	49 366	98 732	193 634
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	289 981 106 054			289 981 106 054
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	396 035			396 035
TOTAL GÉNÉRAL	639 035	49 366	98 732	589 669

État des Échéances des Créances et Dettes

SOFICAR

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/06/21
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	668		668
TOTAL de l'actif immobilisé :	668		668
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	353 093	353 093	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	2 962	2 962	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	1 062 388	1 062 388	
Débiteurs divers	1 768 430	1 768 430	
TOTAL de l'actif circulant :	3 186 873	3 186 873	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 017	2 017	

TOTAL GÉNÉRAL	3 189 558	3 188 890	668
---------------	-----------	-----------	-----

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	78 758		78 758	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	13 805	13 805		
Personnel et comptes rattachés	153 442	153 442		
Sécurité sociale et autres organismes	101 069	101 069		
Impôts sur les bénéfices	380	380		
Taxe sur la valeur ajoutée	52 703	52 703		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	9 176	9 176		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 567 009	1 567 009		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 976 343	1 897 585	78 758	
---------------	-----------	-----------	--------	--

S O F I C A R
Société par actions simplifiée
Au capital de 273 776 euros
Siège social : 45 rue de Keranfurust
29200 BREST
378 081 772 RCS Brest

**Copie
certifiée conforme**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 645.533,09 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice645.533,09 euros

AFFECTATION

Dotation au compte « autres réserves »106,17 euros

A titre de dividendes645.426,92 euros

Total	645.533,09 euros	645.533,09 euros
--------------	-------------------------	-------------------------

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 37,72 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2021.

Pour les dividendes et distributions assimilées perçus à compter du 1er janvier 2018 par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France et à défaut d'option pour l'assujettissement des revenus et gains du capital à l'impôt sur le revenu au taux progressif (option devant être globale et concerner l'ensemble des revenus et plus-values de l'année), il est institué un prélèvement à la source obligatoire non libératoire d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %. Ce dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le prélèvement obligatoire est calculé sur le montant brut des revenus distribués.

Il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement.

Conformément à l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité du contribuable, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

La demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50.000 € ou 75.000 €.

Cette attestation doit être produite auprès des personnes assurant le paiement des revenus lesquelles sont tenues à leur tour de la produire sur demande de l'administration.

La présentation d'une attestation sur l'honneur par une personne ne remplissant pas la condition tenant au montant du revenu fiscal de référence entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du montant des prélèvements ayant fait l'objet d'une dispense à tort (CGI art. 1740-0 B).

Le défaut de production, sur demande de l'administration, de l'attestation par les personnes qui assurent le paiement des revenus entraîne, quant à lui, l'application d'une amende de 150 € (CGI art. 1736).

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2019	622.155,96 € -	0,00 euros -	0,00 euros -	
31 décembre 2018	1.198.967,77 €	0,00 euros	0,00 euros	
31 décembre 2017	130.043,60 €	0,00 euros	0,00 euros	

Pour copie certifiée conforme

Le Président

S O F I C A R
Société par actions simplifiée
Au capital de 273 776 euros
Siège social : 45 rue de Keranfurust
29200 BREST
378 081 772 RCS Brest

**Copie
certifiée conforme**



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 645.533,09 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice645.533,09 euros

AFFECTATION

Dotation au compte « autres réserves »106,17 euros

A titre de dividendes645.426,92 euros

Total **645.533,09 euros** **645.533,09 euros**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 37,72 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2021.

Pour les dividendes et distributions assimilées perçus à compter du 1er janvier 2018 par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France et à défaut d'option pour l'assujettissement des revenus et gains du capital à l'impôt sur le revenu au taux progressif (option devant être globale et concerner l'ensemble des revenus et plus-values de l'année), il est institué un prélèvement à la source obligatoire non libératoire d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %. Ce dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le prélèvement obligatoire est calculé sur le montant brut des revenus distribués.

Il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement.

Conformément à l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité du contribuable, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

La demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50.000 € ou 75.000 €.

Cette attestation doit être produite auprès des personnes assurant le paiement des revenus lesquelles sont tenues à leur tour de la produire sur demande de l'administration.

La présentation d'une attestation sur l'honneur par une personne ne remplissant pas la condition tenant au montant du revenu fiscal de référence entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du montant des prélèvements ayant fait l'objet d'une dispense à tort (CGI art. 1740-0 B).

Le défaut de production, sur demande de l'administration, de l'attestation par les personnes qui assurent le paiement des revenus entraîne, quant à lui, l'application d'une amende de 150 € (CGI art. 1736).

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2019	622.155,96 €	0,00 euros	0,00 euros	
31 décembre 2018	1.198.967,77 €	0,00 euros	0,00 euros	
31 décembre 2017	130.043,60 €	0,00 euros	0,00 euros	

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

SOFICAR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020



Rue Rosemonde Gérard – CS 20027 – 29801 BREST CEDEX 9
Téléphone 02 98 02 86 86 – Télécopie 02 98 41 77 73

SELAS AU CAPITAL DE 40 000 EUROS – SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
OUEST ATLANTIQUE – SIRET 349 516 427 000 37

SOFICAR

Société par actions simplifiée au capital de 273 776 euros

Siège social : 45, Rue de Keranfurust – 29200 BREST

N° Siren: 378 081 772

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOFICAR

Exercice clos le
31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société SOFICAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFICAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Participations

Votre société détient des titres de participation. Ces titres sont évalués au plus bas de la valeur d'acquisition et de la valeur d'utilité (note 2.1.5.1 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments appréciatifs ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité de ces titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par son président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

SOFICAR

*Exercice clos le
31 décembre 2020*

d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brest, le 30 juin 2021

Le commissaire aux comptes

STERENN

Marie BALOURDET,
Associée

Bilan Actif

SOFICAR

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/06/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	10 264	10 064	200	200
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 264	10 064	200	200
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	13 780	13 458	322	322
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	13 780	13 458	322	322
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 259 706	289 981	1 969 725	1 969 725
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	668		668	668
TOTAL immobilisations financières :	2 260 374	289 981	1 970 393	1 970 393
ACTIF IMMOBILISÉ	2 284 418	313 503	1 970 915	1 970 915

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	353 093		353 093	430 717
Autres créances	2 833 780	106 054	2 727 727	2 333 986
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 186 873	106 054	3 080 819	2 764 703
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 881		5 881	5 572
Charges constatées d'avance	2 017		2 017	3 266
TOTAL disponibilités et divers :	7 898		7 898	8 838
ACTIF CIRCULANT	3 194 772	106 054	3 088 718	2 773 541

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	5 479 190	419 557	5 059 633	4 744 456
----------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

Bilan Passif

SOFICAR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 09/06/21

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	273 776	273 776
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	27 378	27 378
Réserves statutaires ou contractuelles	848 689	848 689
Réserves réglementées	1 094 279	1 093 913
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	645 533	622 522
TOTAL situation nette :	2 889 656	2 866 279
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 889 656	2 866 279
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	193 634	243 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	193 634	243 000
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 758	130 119
Emprunts et dettes financières divers	1 567 009	1 125 818
TOTAL dettes financières :	1 645 767	1 255 937
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 805	18 889
Dettes fiscales et sociales	316 771	355 135
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		5 216
TOTAL dettes diverses :	330 576	379 241
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 976 343	1 635 178
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	5 059 633	4 744 456